

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

3 juillet 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 3 juillet 2017, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
Lise Rochon
Joselle Rioux

Messieurs Frédéric Bastille
Frédéric Leblond

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Était absent M. le conseiller Jean-Claude Caron

2017-07-116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tout en ajoutant le point suivant:

13.1 Résolution - paiement - Garage Denis Sheehy inc. - peinture du camion Sterling et accessoires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-117

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2017

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 juin 2017 soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

CORRESPONDANCE

La correspondance est passée en revue.

2017-07-118

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUIN 2017

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 30 juin 2017;

ATTENDU QUE le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lise Rochon
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 30 juin 2017 totalisant la somme de 163 788.13 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2017, pour un montant de 176 395.67 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2017-07-119

RÉSOLUTION - ACQUISITION D'UNE POMPE PORTATIVE

CONSIDÉRANT QUE la pompe portative utilisée actuellement pour remplir la piscine ou l'autopompe à partir d'un point d'eau est âgée et difficile à amorcer;

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité incendie doit être efficace et rapide en tout temps lors d'une intervention d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte d'acquérir une pompe portative de marque Tohatsu VC72 de l'entreprise Aérofeu avec le tuyau d'aspiration conformément à la soumission reçue en date du 3 juillet 2017 pour un montant de 14 475.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-120

RÉSOLUTION - MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE

CONSIDÉRANT les besoins saisonniers en lien avec les espaces verts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER l'engagement de Mlle Miléna Corbin pour le poste d'aide-horticultrice, poste étudiant assujettie au salaire minimum, dont le supérieur immédiat est Denis Desjardins;

D'APPROUVER la modification de l'échelon salarial applicable à M. Denis Desjardins, en raison de son nouveau poste de responsable des espaces verts, à savoir l'échelon 10 plutôt que l'échelon 8 rétroactivement au 5 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-121

RÉSOLUTION -ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 397 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 372 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE le règlement no 372 relatif aux permis et certificats est en vigueur depuis le 7 juillet 2015;

ATTENDU QUE certains tarifs établis occasionnent une surprime préjudiciable pour certains projets;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 12 juin 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu adopte le projet de règlement numéro 397 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-122

RÉSOLUTION - NOMINATION M. YVES LEBEL - COMITÉ RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE le programme de rénovation et de mise en valeur des commerces et services à Saint-Jean-de-Dieu est en force jusqu'à la fin de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le programme susmentionné lancé en avril 2010 dans le cadre du plan d'action de la démarche de revitalisation Rues principales a grandement amélioré l'image de plusieurs commerces à Saint-Jean-de-Dieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre cette lancée et d'amorcer de nouvelles réflexions destinées à en assurer la continuité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lise Rochon
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu nomme monsieur Yves Lebel, consultant en développement économique, pour siéger sur le comité Rues principales de Saint-Jean-de-Dieu en remplacement de M. Daniel Dufour, directeur général;

QUE monsieur Daniel Dufour, directeur général soit le représentant désigné pour siéger sur le comité de gestion du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-123

RÉSOLUTION - ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu demande au gouvernement du Québec:

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-124

RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Joselle Rioux
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières:

Corporations / organismes	montant
Centre Alpha des Basques	Salle gratuite 28 août 2017
Aide-mémoire de la MRC des Basques (Sûreté du Québec)	299.00 \$ plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-125

RÉSOLUTION - PAIEMENT - GARAGE DENIS SHEEHY INC. - PEINTURE DU CAMION STERLING ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a accordé un contrat de peinture du camion Sterling (avec accessoires) au *Garage Denis Sheehy inc.* en vertu de la résolution 2017-03-037;

CONSIDÉRANT QUE le travail a été exécuté à la satisfaction des autorités municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Joselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte de payer les factures 09797, 09799 et 09800 datées du 24 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-07-126

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille

QUE la séance soit levée. Il est 8h20.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général